

inexécution de convention, les Cours d'équité peuvent obliger la partie à exécuter le contrat tel que convenu à moins qu'il ne soit inconvenant ou impossible, et ceci est fondé sur une autre fiction établie que ce qui devait être fait est considéré comme actuellement fait et a un effet rétroactif au temps où il aurait dû être fait, fiction qui est observée si strictement qu'elle forme la base d'un système régulier de Jurisprudence.

La Cour d'Équité par excellence est la Cour de Chancellerie. Ce nom vient du mot latin *cancellando*, canceller, le plus haut degré de sa juridiction étant de canceller les lettres patentes du Roi obtenues contrairement à la loi. On a vu plus haut l'origine de sa juridiction. A elle appartient le droit de nommer des gardiens aux orphelins et le soin des insensés. Elle connaît en première instance des causes des femmes sous puissance de mari, des interdits, des établissemens de charité et des cas les plus importans de Banqueroute. S'il s'agit d'avoir le témoignage de personnes absentes, c'est à ce tribunal qu'il faut s'adresser. Elle a aussi juridiction sur plusieurs autres matières, mais si le fait est contesté, l'affaire doit être renvoyée au Banc du Roi pour y subir l'épreuve du Jury. En appel elle réforme les jugemens de la Cour de l'Echiquier jugeant suivant l'équité, ceux des Cours ecclésiastiques et de la Cour des Sewers chargée de ce qui a rapport aux rivages de la mer, aux rivières, cours d'eau, etc. Les Commissaires de Banqueroute, quoiqu'officiers de la Chancellerie, constituent néanmoins un tribunal distinct et permanent. - Leur décision n'est pas définitive pour libérer le failli qui doit demander la confirmation de son certificat à la Cour de Chancellerie.

Lorsque les Jugemens de la Chancellerie sont rendus sur un *demurrer*, *Défense en Droit*, l'appel en est porté au Banc du Roi; ces cas sont rares. L'appel ordinaire est à la chambre des Pairs.

La Cour centrale de l'Excise est chargée de tout ce qui a rapport à la perception des contributions indirectes autres que celle des douanes.

Il existe encore nombre d'autres Cours locales et spéciales, telles que la cour des Pie-*ls* poudreux, *Piepowders*, la Cour du Baron, *Court Baron*, les centenes, *Hundred Court*, la cour des Forêts, la cour des Polices d'Assurances, celle des Insolubles, celle du Palais, la cour des Mines, celles des Universités, les cours de Requête, du Shérif, du Maire et celles des Médecins; mais comme leur pouvoir est borné à certains cas particuliers et à des localités, nous ne faisons que les mentionner. Nous nous contenterons de mentionner seulement la cour des *Quarter Sessions*, Sessions trimestrielles prenant connaissance des offenses mineures, et la cour des Sewers, jugeant ce qui a rapport aux rivages, rives, cours d'eau, etc.

Les Cours ecclésiastiques sont communes à tout le Royaume. Outre la discipline cléricale, le recouvrement des dîmes et droits dûs